

PPR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Mostuéjols

3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000^e

Prescrit par
 Arrêté préfectoral
 n° 2004-75-9
 du 15 mars 2004
 Approuvé par
 Arrêté préfectoral
 n° 2007-205-5
 du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet
 2007

Légende

Zone d'interdiction (zone rouge)

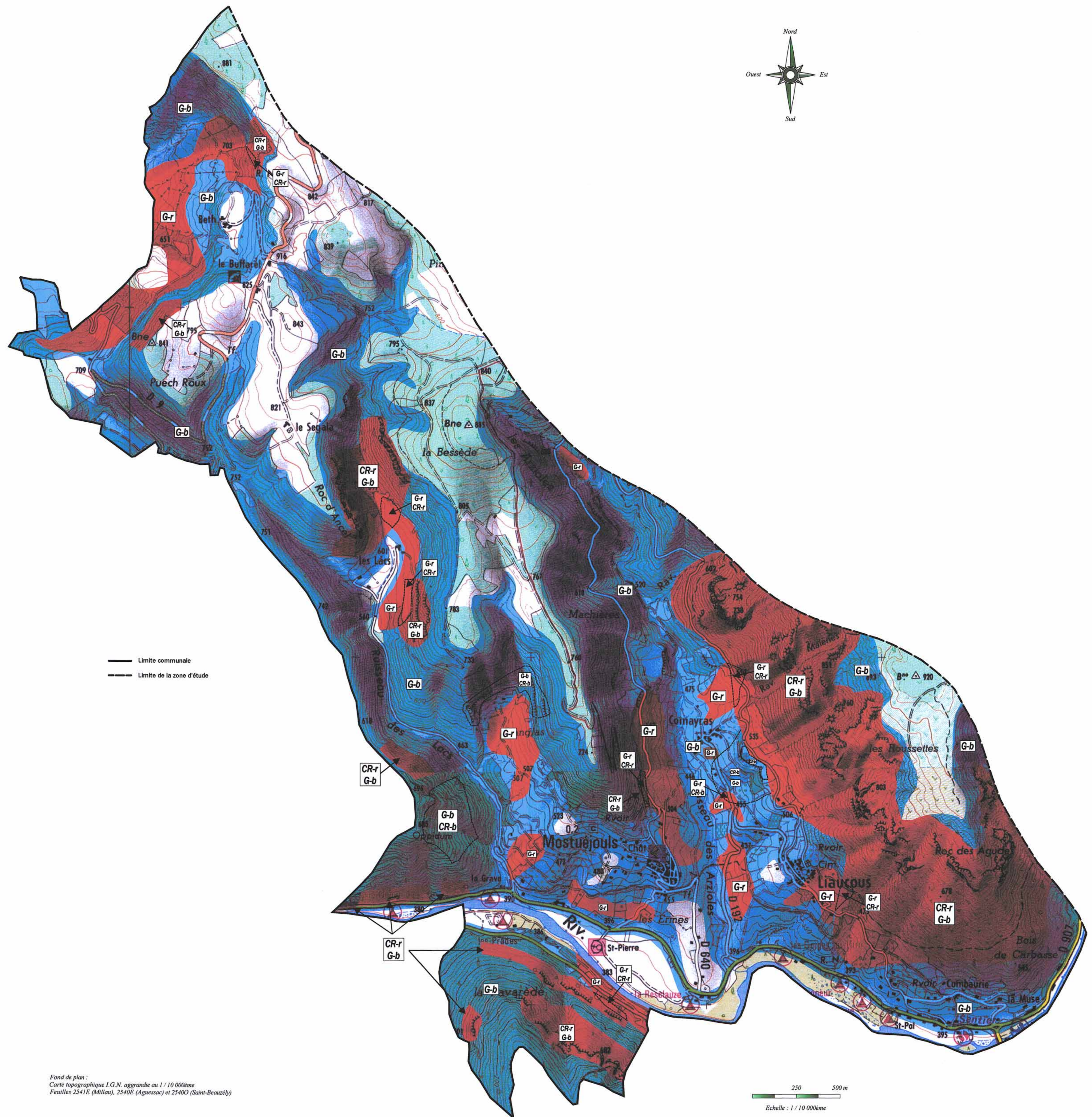
- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :
 La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.
 Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)

— Limite communale
 - - - Limite de la zone d'étude



Fond de plan :
 Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000^e
 Feuilles 2541E (Millan), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

250 500 m
 Echelle : 1 / 10 000^e